



Filmer intervention policière

Par **Surzur Victor**, le **14/02/2017** à **00:04**

Bonjour,

Veillez m'excuser si je ne suis pas dans la bonne rubrique du Forum, a vrai dire, je ne m'y connais pas trop en droit c'est d'ailleurs pour ça que je viens vous demander conseil.

Mon problème est le suivant :

J'habite en colocation dans une tour de 14 étages à Brest. Notre voisin du dessus n'arrête pas d'appeler les policiers dès qu'il y a un peu de bruit (on parle le soir). D'ailleurs il connaît l'un d'entre eux qui est revenu plusieurs fois avec à chaque fois des collègues différents.

J'aimerais savoir s'il est possible de filmer une intervention policière sachant que nous sommes en état "d'urgence". Ce soir le policier est venu (avec ses collègues), et nous l'avons filmer sans son visage. On peut d'ailleurs l'entendre sur la vidéo dire "Ils veulent pas renifler ma matraque non plus?" en sortant sa matraque et la montrant à nous et ses collègues fière de lui.

J'ai demandé à ces personnes de montrer leurs identités sachant que des gens par le passé se sont déjà fait passés pour des policiers, et leurs victimes y ont cru.

Doivent-ils nous prouver qu'ils sont bien policiers d'une autre façon que par leur uniforme? (toujours en sachant que nous sommes en état d'urgence?)

Rien ne m'a prouver jusqu'ici qu'ils étaient bien policier A PART LEUR UNIFORME. Je commence a prendre peur et je ne me sens pas(plus) en sécurité chez moi.

Doivent-ils décliner leur identité sachant que nous sommes en état d'urgence?

Peut-on les filmer sachant que nous sommes en état d'urgence?

Que dois-je savoir de plus s'il vous plait?

Nos voisins du dessous et d'en face n'ont rien a nous reprocher et sont avec nous. Je suis allé les voir une fois pour leur demander, et ils sont très agréables et ne semble pas dérangés par nous.

J'ai beaucoup de mal a trouver ce genre de témoignages et des loi qui pourrait nous avancer sur le sujet. Pourriez vous les indiquer (si vous trouvez des lois officielles qui me disent quoi faire ou ne pas faire, l'idée n'étant pas de les provoquer car nous sommes sans cesse harcelé par le voisin qui je pense n'a plus toute sa tête) via un lien s'il vous plait?

D'avance merci de votre réponse et veuillez m'excuser si j'ai fait des erreurs d'orthographe.

Par **Surzur Victor**, le **14/02/2017** à **13:30**

Bonjour,

Merci de la réponse. Et pour ce qui est des autres questions?

Bonne journée,
Cordialement,
Victor SURZUR

Par **Jibi7**, le **14/02/2017** à **16:41**

Bonjour Pour ce qui est de filmer quelque chose qui se passe chez vous je ne vois pas ce qui peut s'y opposer .Par contre tant que vous ne savez pas qui et pourquoi exactement vous avez en face essayez d'être discret afin de ne pas exciter davantage les "envahisseurs"..Devant la justice ensuite si vous pouvez avoir des témoins prêts a rédiger un témoignage etc..ce sera plus sur.

nb En alsace ces derniers jours des mises en garde ont été faites par la police concernant des faux policiers prétendant mener des enquêtes sur des entrées de faux plombiers etc...